



# VOTRE LOGEMENT ? PARLONS-EN !



Manpower

## LOUER



- **Un large choix de locations** dans le parc social, intermédiaire et privé.
- **Le financement de votre dépôt de garantie** grâce à un prêt sans frais, ni intérêt, dans la limite de 500 € : l'AVANCE LOCA-PASS®.
- **Des garanties de loyer pour rassurer votre propriétaire** : dans le parc social avec la GARANTIE LOCA-PASS® ou dans le parc privé avec Visale.



Un service gratuit, simple et rapide en ligne sur [www.visale.fr](http://www.visale.fr)

## FAIRE DES TRAVAUX



- **Le prêt Travaux Action Logement**, un financement pour vos travaux de performance énergétique, d'amélioration ou d'adaptation au handicap.
- **Un prêt Agrandissement Action Logement**, pour vos travaux d'extension (création d'une surface habitable d'au moins 14 m²).

## SURMONTER DES DIFFICULTÉS



- **Un diagnostic individuel** pour comprendre et analyser votre situation avec le service gratuit d'accompagnement CIL-PASS ASSISTANCE®.
- **Des aides financières** pour faire face à vos dépenses de logement, que vous soyez propriétaire ou locataire.
- **Des prestations complémentaires** pour agir face à l'urgence.
- **L'orientation vers des partenaires spécialisés** pour vous accompagner.

## ACHETER



- **Le prêt Accession Action Logement**, un financement à taux avantageux en complément de votre prêt principal.
- **Le conseil en financement**, un service gratuit pour sécuriser votre projet d'acquisition et bénéficier des meilleures conditions de financement.
- **Une offre de logements** proposés à la vente par nos filiales immobilières.

## BOUGER



- **Un accompagnement sur-mesure pour réussir votre mobilité professionnelle** avec le CIL-PASS MOBILITE® : recherche de logements, organisation de visites, découverte de l'environnement ...
- **Des aides pour financer votre installation** : le prêt Relais Mobilité ou l'AIDE MOBILI-PASS®.
- **Des offres de logements** à la location ou à l'achat.
- **Des résidences temporaires** dans l'attente de trouver votre futur logement.
- **Une subvention jusqu'à 100 € par mois sur le loyer** (3 ans maximum) pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance : l'AIDE MOBILI-JEUNE®.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.

AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS ASSISTANCE®, CIL-PASS MOBILITE®, GARANTIE LOCA-PASS® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Les services complémentaires du conseil en financement sont proposés par les sociétés membres d'Action Logement ou leurs partenaires enregistrés à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

## CONTACTEZ-NOUS

Pour louer, acquérir, faire des travaux téléphonez au service logement Manpower au

01 57 66 11 55 de 10h30 à 12h30 ou

[Service.logement@manpower.fr](mailto:Service.logement@manpower.fr)

Vous rencontrez des difficultés, vous êtes en mobilité, vous avez besoin de conseil : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

Le FASTT est également à votre écoute pour des aides complémentaires : [www.fastt.org](http://www.fastt.org)

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

ActionLogement